

FOURNITURES, VETEMENTS, EQUIPEMENTS – RENTREE 2025

I. LES FOURNITURES et MANUELS SCOLAIRES

Les enseignants demandent que chaque élève du lycée, quelle que soit sa classe, possède les fournitures nécessaires à une scolarité pendant toute l'année : *cartable, gomme, règle, taille-crayon, stylo à bille ou à plume, copies doubles grand format et calculatrice* dont la valeur ne devrait jamais excéder 100 €. Le nom de l'élève devra être gravé sur la calculatrice.

Pour les mathématiques en classe de 2nde Générale et Technologique, merci de bien vouloir vous procurer une calculatrice de marque CASIO ou TI avec PYTHON.

Chaque enseignant donnera sa liste de fournitures spécifiques à la rentrée.

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté a mis en place la gratuité des manuels scolaires pour tous les élèves lycéens de la région, et assure le financement de cette mesure.

Ces manuels scolaires sont fournis par le lycée au moment de la rentrée. Le prêt est personnel et nominatif, les échanges entre élèves ne sont pas possibles. **Les exemplaires attribués devront être restitués à la fin de l'année scolaire, en bon état ; dans le cas contraire, ils seront facturés aux familles au prix neuf.**

II. LES VETEMENTS NECESSAIRES

POUR TOUS LES ELEVES :

► pour les activités sportives :

- un maillot de sport,
- un short,
- un survêtement conseillé,
- une paire de chaussures type basket pour l'extérieur,
- une paire de chaussures de sport réservées uniquement pour les activités dans le gymnase avec **des semelles blanches** ou ne faisant aucune trace (l'accès du gymnase ne sera autorisé qu'à cette condition).

► pour les autres activités d'enseignement :

- une blouse en coton blanche OBLIGATOIRE pour les travaux de laboratoire (voir document ci-joint).

EN PLUS :

Pour les classes de 1^{ère} Bac pro, T Bac pro, les T STAV et les BTS PA, ACSE et GF

- une cotte
- des bottes ou des chaussures de sécurité

Ces équipements sont nécessaires pour les travaux pratiques et les stages sur l'exploitation.

- **Pour la voie professionnelle** (seconde, première et terminale), dès la rentrée, les élèves devront fournir un cadenas supplémentaire pour le lave-bottes.

Pour les classes entrantes : Secondes professionnelles et 1^{ère} STAV, les équipements de sécurité sont financés partiellement ou en totalité selon les options d'enseignement, par le conseil régional.

Nous travaillons avec les Vêtements Corporatifs à Besançon. Nous vous conseillons de vous rendre au magasin pour essayage avant le 10 juillet ou de compléter la fiche équipements, dans le dossier d'inscription.

Pour éviter la perte de ces équipements, il est conseillé de marquer le nom de votre enfant à l'extérieur sur la poche supérieure de la cotte et sur le haut de chaque botte ou chaussure. Chaque élève lycéen aura un cadenas et un casier pour stocker ses affaires de TP.

III. LE TROUSSEAU OBLIGATOIRE POUR LES INTERNES

- un protège matelas imperméable
- 1 oreiller ou un traversin avec sa taie,
- 1 drap housse pour un lit de : 1,90 m x 0,80
- 1 couette avec sa housse ou une paire de draps et 2 couvertures
- 2 cadenas pour l'armoire du dortoir et pour le casier
- des cintres
- des chaussons obligatoires pour le dortoir.

Le reste du trousseau est laissé à l'appréciation des parents. Il est conseillé d'identifier toutes les pièces.